

**RAPPORT DE L'AUDITEUR
SUR L'EXAMEN SUCCINCT DES ÉTATS FINANCIERS**

à l'assemblée générale des membres du

Secrétariat Central de l'Université Populaire Jurassienne – Moutier

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des états financiers du Secrétariat Central de l'Université Populaire Jurassienne pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité du Comité alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la *Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct)*. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du Secrétariat Central de l'Université Populaire Jurassienne, conformément à la loi suisse et aux statuts.

FIDAG Jura SA



Yoshi Hrdina
Expert-réviseur agréé
(réviseur responsable)



Aude Saunier Bregnard
Expert-réviseur agréé

Delémont, le 3 juin 2024

Exemplaire numérique